



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E52647

VALABLE JUSQU'AU 20/05/2026

ÉDITÉ LE 15/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1982

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 24/12/1999
8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE B

Siret : 323 399 899 00059

Code NACE : 3299Z

Numéro caisse de congés payés : 4667

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 142075426 V 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 142075426 V 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : SARL LANDON CHAUFFAGE

51 RUE DES MARTYRS DE LA RESISTAN
42800 SAINT-JOSEPH

Téléphone : 04 77 75 10 13

Fax : 04 77 75 16 52

Portable :

Site Internet : www.landon-chauffage.com

E-mail : landon-chauffage@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
LANDON ALAIN CO-GÉRANT / LANDON MICHEL CO-GÉRANT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante) Mention RGE	24/01/2024
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	12/06/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	31/01/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	25/03/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.